

ANNEXE 1

BARÈME CONTRIBUTIONS VARIABLES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES PROJETS FINANCÉS ET MODALITÉS DE FACTURATION

Tous Projets (hors ANR et Europe) :

Contribution variable supplémentaire, par partenaire membre de SCS, par projet, par tranche de montant de l'aide du partenaire :

Tranche Aide (k€)	Montant facture (HT)
< 101	2 500 €
101 - 200	4 000 €
201 - 500	6 200 €
501 - 900	10 000 €
901 – 2 000	20 000 €
> 2 001	30 000 €

Barème en € hors taxes validé en Conseil d'Administration du 16 décembre 2022

Modalité de facturation :

- Facturable et payable 2 mois après l'annonce officielle de la sélection du projet.